

DOSSIER A RENVOYER
dans l'enveloppe jointe libellée à la CCG

Merci de renvoyer l'ensemble du dossier **complet avant le 30 juin 2012** sous peine de pénalités financières prévues dans le règlement.

1. le présent document complété et signée (mail + tel portable)
2. un chèque de 77€ endossable en France, à l'ordre du Trésor Public ou en euros à la Communauté de Communes du Genevois.
3. l'engagement « Règles de conduite », au verso, signé des parents et de l'élève
4. la photocopie de la carte de base délivrée par les TPG pour les élèves empruntant la ligne D depuis Genève.
5. **La procuration signée relative à l'abonnement au titre des Transports publics Genevois.**

Service transport scolaire

ANNEE 2012/2013
Acceptation du règlement.

Nom de l'élève.....

Prénom.....

Commune de domicile.....

Etablissement scolaire.....

Règlement du transport scolaire

Cocher d'une

- Je l'ai lu et je l'accepte

⚡ TOUTE DETERIORATION ENGAGE LA RESPONSABILITE DES PARENTS.
⚡ TOUTE INFRACTION AU REGLEMENT ENTRAINE DES SANCTIONS.

Signature de l'élève

Signature des parents